

ARRETÉ DU PRÉSIDENT N° AN00420251119669

N° A25_238

SDP

Objet : Publicité d'annulation de créations et de vacances d'emploi.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles L. 313-4, L. 451-9, L. 452-1, L. 452-24, L. 452-34, L. 452-35 et L. 452-36 ;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent ;

Vu l'arrêté du Président n° 21/239 en date du 21/12/2021 donnant délégation de signature pour l'administration générale du CDG à Madame Réjane JULLEROT, Directrice Générale des Services ;

ARRETE :

Article 1 : Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

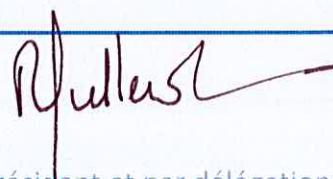
- ✓ Madame ou Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 3 : Le récépissé sera adressé aux collectivités concernées dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site :
<http://www.emploi-territorial.fr>.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Fait à VOLX, le 19/11/2025



Pour le Président et par délégation
MME Réjane JULLEROT,
Directrice Générale des Services du CDG 04

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20251119-A25_238-AR
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025



N° de déclaration Collectivité territoriale et établissement public	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V004250702001123001 COMMUNE DE CASTELLANE	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Absence de candidature adaptée	01/11/2025	{*num_arrete_dec#1}
V004250725001685001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	contrôleur tarificateur des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Recrutement sur un autre grade	19/11/2025	{*num_arrete_dec#2}
V004251027000112001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Adjoint technique	agent d'exploitation	Recrutement sur un autre grade	14/11/2025	{*num_arrete_dec#3}

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20251119-A25_238-AR
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025